

7 avenue Dominique
30 Rue Clément Ader
86 200 Basse

Tel. ed. 49: 58 55 07.

Beauregard le 16-10-2017

A Monsieur l'enquêteur du PLU
de Loudun.

Monsieur.

Je suis propriétaire de deux parcelles
de terre, cadastrées 20 424 et 20 352 sises 68 AV du Val de Loire,
plaine de Naudanne à Loudun

Je crois savoir que ces deux parcelles
ont été emportées par le biais d'un creusement d'un fossé (ou
tranchée) afin de palier aux risques d'inondations des habitations
voisines.

De ce fait il ne me sera plus possible
d'accéder à ces parcelles : je vous demande donc

- 1/ s'il a été envisagé un éventuel accès à ces parcelles
- 2/ si le reste de ma parcelle bordant l'avenue du Val de Loire
deviendrait constructible
- 3/ et à quelle hauteur je pourrais être indemnisé par la perte de
terrain et par le préjudice qui occasionne un tel découpage.

Comptant sur votre bienveillance respectueuse

Monsieur mes sincères salutations